

## MARSEILLE, PARIS ET LA ROCHELLE : À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC, LES VILLES-SANTÉ S'ENGAGENT POUR LA CRÉATION D'ESPACES SANS TABAC

---

À l'occasion de la [journée mondiale sans tabac](#), les villes de **Marseille**, **La Rochelle** et **Paris** viennent **d'interdire la consommation de tabac dans plusieurs espaces publics, par arrêté municipal**. Considéré comme un problème de santé publique, le tabagisme est aussi reconnu comme un problème environnemental notamment à cause des mégots de cigarette. Ce type de démarche existe depuis 2012 en France et **Nice** a été la première ville à proposer une plage sans tabac, suivi par d'autres, **Strasbourg** notamment.

À **Paris**, la Mairie a décidé d'interdire le tabac à partir du 8 juin 2019 dans 52 parcs et jardins, à la suite d'une expérimentation positive dans 6 parcs de 6 arrondissements lancée l'an dernier. Les résultats de cette expérimentation ayant montré une diminution du nombre de fumeurs dans l'enceintes de ces parcs et du nombre de mégots jetés par terre, la municipalité a décidé d'étendre l'interdiction à 46 nouveaux espaces verts, représentant 10% des espaces verts de la capitale. ([Cliquez ici](#) pour consulter la liste des espaces verts parisiens concernés).

L'interdiction concerne aussi le littoral et ses plages. En effet, la ville de **Marseille** a fait le choix d'interdire le tabac sur trois de ses plages : Pointe Rouge, Borély et Bonneveine. L'arrêté pris par le Maire précise, en plus d'interdire de fumer sur ces plages, qu'il est également interdit de jeter ses mégots de cigarette, et ce dans un objectif de préservation du littoral des déchets.

La ville de **La Rochelle** a, quant à elle, décidé d'interdire le tabac sur deux de ses trois plages, jusqu'au 15 octobre 2019 et elle prévoit même d'élargir la période d'interdiction l'année prochaine. D'autres lieux sensibles tels que les aires de jeux, les abords et parvis des écoles sont eux aussi maintenant des espaces où la cigarette est interdite. Cette interdiction de fumer s'accompagne généralement d'actions de sensibilisation et d'information auprès des personnes qui fréquentent ces espaces.

[La Ligue contre le cancer](#), à l'initiative des labels « Espace sans tabac » et « Ville sans tabac », encourage depuis plusieurs années les municipalités à mettre en place des espaces publics extérieurs sans tabac non-soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Pour les plages, ils se déclinent avec le label « Plage sans tabac ». La Ligue contre le cancer insiste sur l'importance de la dénormalisation du tabagisme pour encourager son arrêt et prévenir l'entrée en tabagie des jeunes. Une dénormalisation du tabagisme dans la société a d'abord été initiée par la **Loi Evin en 1991**, interdisant de fumer dans des lieux affectés à un usage collectif. L'interdiction a été étendue par le **décret Bertrand en 2007** à d'autres lieux à usage collectif : tous les lieux fermés et couverts accueillant du public ou qui constituent des lieux de travail, les établissements de santé, les transports en commun, l'enceinte des écoles, collèges et lycées publics et privés, ainsi que des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs. À terme, après les « Espaces sans tabac », ce sont de plus en plus de « Villes sans tabac » qui devraient faire leur apparition, interdisant totalement de fumer devant les crèches, les écoles, les centres de loisirs, les collèges, les espaces verts et sportifs.

**Le Réseau français des Villes-Santé de l'OMS s'intéresse de près à ces nouveaux modes d'intervention et organise avec la Ligue contre le cancer une demi-journée de séminaire et de débat dédiée à la question des Espaces sans tabac, le 31 janvier 2020 à Orléans.**

**Pour plus d'informations vous pouvez consulter les liens suivants :**

- [https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/05/31/la-mairie-de-paris-va-etendre-l-interdiction-de-fumer-a-52-parcs-et-jardins\\_5469848\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/05/31/la-mairie-de-paris-va-etendre-l-interdiction-de-fumer-a-52-parcs-et-jardins_5469848_3224.html) (Paris et Marseille)



- [https://www.francetvinfo.fr/sante/drogue-addictions/lutte-contre-le-tabagisme/tabac-interdit-sur-deux-plages-de-la-rochelle-notre-volonte-c-est-de-faire-reculer-l-usage-la-ou-ily-a-des-enfants-justifie-le-maire\\_3468819.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/drogue-addictions/lutte-contre-le-tabagisme/tabac-interdit-sur-deux-plages-de-la-rochelle-notre-volonte-c-est-de-faire-reculer-l-usage-la-ou-ily-a-des-enfants-justifie-le-maire_3468819.html) (La Rochelle)
- [https://www.ligue-cancer.net/article/26128\\_desintoxiquer-les-espaces-publics-espace-sans-tabac](https://www.ligue-cancer.net/article/26128_desintoxiquer-les-espaces-publics-espace-sans-tabac)

